DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DU MORBIHAN
SERVICE PROSPECTIVE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Unité Littoral

1/1

pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour
Vannes, le 31 MAI 2005

LE PREFET
Pour le préfet et par délégation
le directeur départemental
LE CONDEMNIS

COMMUNE DU TOUR DU PARC

"Pont Caden - Boderhaff"

Modification et suspension
de la servitude de passage des piétons le long du littoral

Plan n°3

DOSSIER D'APPROBATION

SERVITUDE DE DROIT
SERVITUDE MODIFIEE
CONTINUITE DU CHEMINEMENT SUR DOMAINE PUBLIC
( ) SERVITUDE DEPENDUE
LIMITE DE SECTION